

EUROPEEN

LA PROTECTION DES MINEURS EN LIGNE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT 2022/2065 SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES (DSA)

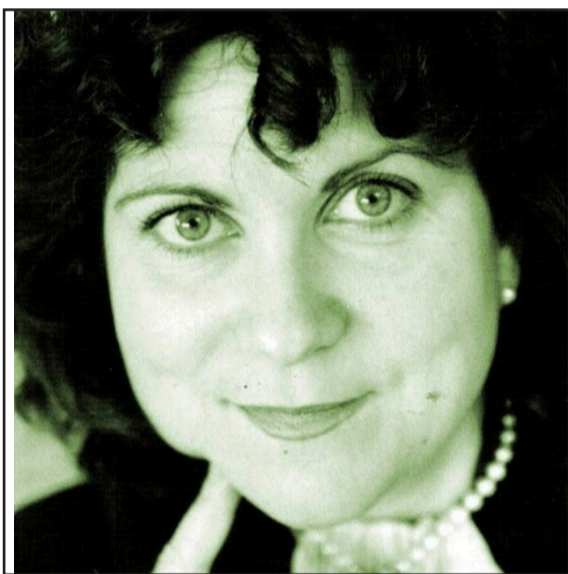
La protection des mineurs dans l'espace numérique représente un enjeu fondamental à l'ère de la digitalisation croissante.

N°51

FEVRIER
2025

30%

C'EST LA PART DE JEUNES UTILISATEURS DE MOINS DE 12 ANS QUI ACCÈDENT À INTERNET SANS SUPERVISION PARENTALE.



MURIELLE CAHEN
AVOCATE AU BARREAU DE PARIS,
SPÉCIALISÉE EN DROIT DE L'INFORMA-
TIQUE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS.

TEXTE

- [Règlement \(UE\) 2022/2065 sur les services numériques \(DSA\)](#)

LIENS UTILES

- [Digital Services Act : quelles nouvelles obligations pour les plateformes en ligne ? La Robe numérique](#)
- [La protection des mineurs sur Internet](#)
- [Le rôle des plateformes en ligne dans la lutte contre la manipulation de l'information](#)
- [L'exercice du droit des personnes concernées par un traitement de données \(RGPD\)](#)
- [Plateformes d'avis en ligne : entre évaluation constructive et dénigrement](#)
- [Le cyberharcèlement : L'affaire Marvel Fitness](#)
- [L'AI en Europe](#)

Le Règlement (UE) 2022/2065 sur les services numériques (DSA), constitue une avancée majeure dans l'édification d'un cadre juridique robuste en matière de sécurité en ligne, en mettant un accent particulier sur la protection des groupes vulnérables, notamment les mineurs. (I) Cette législation européenne prend en considération les risques inhérents à l'utilisation des plateformes numériques par les jeunes, tels que l'exposition à des contenus inappropriés, la cyberintimidation, ainsi que la collecte et le traitement des données personnelles.

En outre, l'article 3 du DSA dispose « qu'un service d'hébergement est tout service qui consiste « à stocker des informations fournies par un destinataire du service à sa demande ». (II) La définition de l'activité d'hébergeur n'a donc pas changé textuellement. » Cette obligation de vigilance s'accompagne de mesures concrètes, telles que l'interdiction de la diffusion de contenus inappropriés et la nécessité de mettre en place des mécanismes de signalement efficaces.

I. Contexte et enjeux de la protection des mineurs en ligne

A. Présentation du Règlement 2022/2065 sur les services numériques (DSA)

Le DSA représente une avancée significative dans la régulation des plateformes numériques au sein de l'Union européenne. Son objectif est d'établir un environnement numérique plus sûr pour les utilisateurs, en particulier les mineurs, par l'imposition de normes strictes de modération des contenus et de transparence. Les objectifs incluent la responsabilisation des plateformes, la protection des utilisateurs vulnérables, et le renforcement de la transparence concernant l'utilisation et le traitement des données personnelles.

B. Risques et défis associés à la navigation en ligne pour les mineurs

Les mineurs se trouvent confrontés à une multitude de risques en ligne, notamment l'exposition à des contenus problématiques, le cyberharcèlement, et la désinformation. Le DSA impose aux plateformes de mettre en œuvre des mécanismes de modération efficaces, tels que des systèmes de signalement, des outils de filtrage, et des protocoles de réponse rapide pour protéger les jeunes utilisateurs.

II. Mesures de protection et enjeux de mise en œuvre

A. Obligations des plateformes numériques concernant la protection des

mineurs

Concernant le contrôle et le filtrage des contenus, les plateformes se voient imposer l'obligation d'établir des systèmes de modération des contenus adaptés pour protéger les mineurs des contenus inappropriés. Cela inclut l'utilisation de filtres automatiques conformes aux standards de l'industrie et la mise en place de dispositifs de contrôle parental, conformément aux exigences du DSA.

Concernant les questions d'éducation et de sensibilisation des utilisateurs, les plateformes ont également une responsabilité. Elles sont tenues d'élaborer des programmes de sensibilisation visant à informer les jeunes sur les risques d'Internet, ainsi que sur les comportements sûrs en ligne, en se conformant aux lignes directrices énoncées par le DSA.

B. Evaluation de l'efficacité des mesures mises en place

L'évaluation de l'efficacité des mesures nécessite une analyse rigoureuse et systématique des résultats des initiatives de protection, notamment le suivi quantitatif et qualitatif du nombre de contenus signalés, ainsi que l'évaluation de l'impact des programmes éducatifs mis en œuvre. Les recommandations pour une meilleure

leur application du DSA incluent le renforcement des mécanismes de contrôle, l'amélioration de la transparence des algorithmes de modération, la promotion de l'éducation numérique, et l'évaluation continue et indépendante des politiques mises en place, pour garantir la conformité avec les objectifs du DSA.

Selon une étude, 30% des jeunes de moins de 12 ans accèdent à Internet sans supervision parentale, ce qui accroît leur exposition à des contenus dangereux, soulignant ainsi l'urgence d'une régulation renforcée.

La protection des mineurs en ligne nécessite une coopération étroite entre législateurs, acteurs numériques, éducateurs, et parents, afin de garantir un environnement en ligne sécurisé et respectueux des droits fondamentaux.

La mise en œuvre rigoureuse du DSA est essentielle pour créer un cadre juridique capable de répondre aux défis contemporains liés à l'utilisation des plateformes numériques par les jeunes.